

PASSEPORT POUR MINEUR

(présence de l'enfant obligatoire) Uniquement sur rendez-vous – tél : 01 64 72 55 60

Présenter les originaux et fournir les photocopies des documents demandés.

Première Demande	Renouvellement	Perte
<ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité valide ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois. - Livret de famille ou à défaut, actes de naissance des 2 parents. - Preuve de la nationalité française du responsable légal si il a été naturalisé avant la naissance de l'enfant sinon fournir le propre Certificat de l'enfant (Certificat de Nationalité Française (CNF)). - Carte d'identité du responsable légal. - Justificatif de domicile de moins de 3 mois du responsable légal* (facture d'énergie, facture d'eau, quittance de loyer, avis d'imposition) * Pour les hébergés : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant (facture d'énergie, d'eau, etc.) + Un justificatif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, bulletins de salaire, impôts, certificat de scolarité ☐) + U ne attestation d'hébergement avec la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien Passeport. - Carte nationale d'identité (si l'enfant en a une). - Livret de famille ou à défaut, actes de naissance des 2 parents. - Carte d'identité du responsable légal. - Justificatif de domicile de moins de 3 mois du responsable légal* (facture d'énergie, facture d'eau, quittance de loyer, avis d'imposition ☐) * Pour les hébergés : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant (facture d'énergie, facture d'eau, etc.) + Un justificatif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, bulletins de salaire, impôts, certificat de scolarité ☐) + U ne attestation d'hébergement avec la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de Perte à faire auprès de l'Espace Services. - Copie Intégrale d'acte de Naissance de moins de 3 mois ou Carte d'identité valide. - Livret de famille ou à défaut, actes de naissance des 2 parents. - Preuve de la nationalité française du responsable légal si il a été naturalisé avant la naissance de l'enfant sinon fournir le propre Certificat de l'enfant (Certificat de Nationalité Française) (CNF). - Carte d'identité du responsable légal. - Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois* (facture d'énergie, facture d'eau ☐) * Pour les hébergés : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant (facture d'énergie, d'eau, etc.) + Un justificatif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, bulletins de salaire, impôts, certificat de scolarité ☐) + U ne attestation d'hébergement avec la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant.
<p>+ Deux photos d'identité (Visage 32mmx36mm, en couleur, de – de 6 mois, sans lunette, oreilles et visage dégagés, sur fond clair (blanc interdit), pas de sourire, pas de bijoux, rien de visible dans les cheveux. (norme ISO/IEC 19794-s : 2005)</p> <p>+ Timbres fiscaux à acheter au bureau de tabac ou au Centre des Finances Publiques ou https://timbres.impots.gouv.fr.</p> <p>Mineur de plus de 15 ans : 42 € / mineur de moins de 15 ans : 17 €</p> <p>Si les parents sont divorcés fournir le jugement de divorce.</p> <p>Si l'enfant est en garde alternée fournir en plus les justificatifs des domiciles et photocopies des cartes d'identité de chacun des parents.</p>		